

# COMMUNE DE PETTONVILLE

1, rue de la Mairie

54120 PETTONVILLE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 mars 2022

1. Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021, comme suit :

- Dépenses totales : 92 413.50 E
- Recettes totales : 114 202.80 E
- Excédent global de clôture : 21 789.30 E

2. Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 771.25 E,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

- Report en fonctionnement R002 : 1 771.25 E

3. Vote le budget primitif 2021, comme suit :

- Dépenses totales : 115 243 E
- Recettes totales : 115 243 E

4. le conseil vote le taux des taxes directes locales pour 2022, comme suit:

- TFPB : 27.01 %
- TFPNB : 26.94 %

5. Vote une subvention de 100 E à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Herbéviller.

6. Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie à l'occasion du mandatement des dépenses de la commune, et dans l'attente du versement des subventions relatives aux travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal, il y aurait lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie.

De ce fait, le conseil municipal

- accepte la proposition de la Caisse d'Épargne dans les conditions énoncées ci-dessous :

- Montant : 25 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : 0.83 %
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Commission de réservation : 120 €
- Commission de non utilisation : 0.30%

- mandate Monsieur le Maire pour signer l'offre de financement et tout document relatif à cette affaire.

7. Le Conseil approuve le remplacement des volets du bâtiment communal, pour un montant HT de 4 333.34 E

Sollicite à cet effet une subvention d'un montant de 3 000 E au titre du CTS 2022 - Communes Fragiles.

8. Le Conseil approuve la mise en place de panneaux "stop" dans le village. Un arrêté municipal sera pris.

9. Le Conseil accepte la convention pour l'organisation de la viabilité hivernale établie par le Conseil Départemental, concernant le réseau de désenclavement de la commune.

10. Divers

- Vu la mise en longue maladie de l'employé communal, le conseil discute de son remplacement.

- Comme l'an passé, il sera fait appel aux bénévoles pour le fleurissement du village.

Vu pour être affiché le 27 mars 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à PETTONVILLE, le 27 mars 2022

Le Maire

